

# Mobilisation des psychologues : Après celles du 10 juin et du 28 septembre 2021, Acte III le 10 mars 2022 !

Communiqué de presse – 7 mars 2022

Pour la 3<sup>ème</sup> fois cette année, les psychologues, sont appelés à se rassembler pour exprimer leur mécontentement face aux mesures gouvernementales.

Plusieurs organisations syndicales, (CGT UFICT, CGT UFMICT, CFTC, SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNPES-PJJ, SNUTER-FSU, SNU TEFI-FSU, SNEPAP-FSU, SUD Santé sociaux, SUD Collectivités Territoriales ) et associatives (FFPP, SFP) ont choisi la date du 10 mars car elle symbolise la publication de l'arrêté du 10 mars 2021 relatif à l'expertise spécifique des psychologues dans le parcours de bilan et d'intervention précoce.

En effet, celui-ci fixe de manière unilatérale une liste de méthodes autorisées pour ces interventions, au mépris du code de déontologie des psychologues qui indique dans ses principes, la responsabilité, l'autonomie professionnelle et la garantie de compétences des psychologues.

Cette décision, prise sans aucune concertation s'inscrit dans une série de mesures d'urgence pour répondre aux besoins de la population, négligés et ignorés par les politiques publiques depuis plusieurs années.

Elle fait écho à une proposition de loi déposée en avril 2021 visant à créer un ordre professionnel pour les psychologues et à considérer tous les psychologues, quel que soit leur champ d'exercice, comme des personnels de santé relevant du code de la santé publique. Les signataires sont fortement opposés à ces propositions et demandent au premier ministre l'ouverture de négociations sérieuses avec leurs organisations représentatives, dans les différents domaines d'exercice des psychologues (Secteur des soins et du social, Education, Justice, Travail, fonction publique, secteur associatif et libéral).

Ils porteront une plateforme revendicative commune pour la reconnaissance des missions et de la qualification des psychologues, le respect d'une pluralité d'approches et le refus des dispositifs imposant des modalités d'intervention et une rémunération dérisoire, l'augmentation significative des recrutements, le renforcement des services publics et une revalorisation salariale et de carrière à la hauteur des qualifications et des responsabilités. <https://chng.it/bWryk6NV>

**Des rassemblements sont organisés le 10 mars en région et à Paris place de la République à partir de 13H30**

**Contacts :**

CGT : Maya Vair-Piova - 06 64 87 68 52

FFPP : Gladys Mondière - 06 47 75 79 12

FSU : Catherine Remermier - 06 09 92 28 68

SFP : René Clarisse - 06 30 78 33 69

SUD : Denis Grabot - 06 14 77 54 21